

Du nouveau à la déchèterie



Lorsque vous vous rendez à la déchèterie, vous constaterez qu'un nouveau panneau de consignes a fait son apparition. En effet, quelques mois après la mise en place de la filière ASL (Articles de Sports et Loisirs), c'est au tour des jouets non électriques et des ABJ non électriques (Articles de Bricolage et de Jardinage) de faire leur entrée dans la filière de tri !

Vous pourrez donc, sur les conseils du gardien, jeter ces objets dans la benne à « meubles ».

Du nouveau sur le territoire !

De nouvelles colonnes à textiles ont été mises en place sur les points de collectes de chaque commune. Retrouvez les consignes sur chaque face avant.

Pour connaître le point d'apport volontaire le plus près de chez vous rendez-vous sur www.refashion.fr/citoyen ou sur le site internet du Syntoma www.syntoma.org/cartographie



Nouvelles colonnes à verre

Les nouveaux points d'apports volontaires pour le verre. Avec vue sur le Thaurac ! Nouvel aspect, nouveau design pour un meilleur tri !



Pour un meilleur tri du sac jaune



Ne pas imbriquer



Pas de sac noir ou opaque



Pas nécessaire de rincer les pots



Que des emballages VIDES



Pas de médicament